



CONSEIL GENERAL

Législature 2016 – 2020
13^{ème} séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE D'HAUTERIVE du 08 avril 2019 au BSP à 19h30

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal no 12 du 17 décembre 2018
2. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission financière en remplacement de M. Rocco Mauri, nommé au Conseil communal
3. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission de fusion en remplacement de M. Rocco Mauri, nommé au Conseil communal
4. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission financière en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire
5. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission SI-TP-Environnement – Energie en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire
6. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire
7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment des Jardillets 18
8. Rapport du Conseil communal relatif à l'actualisation du règlement du port et de l'arrêté s'y rapportant
9. Motions et interpellations
 - Pour une diversité biologique accrue sur le territoire communal d'Hauterive
10. Communications du Conseil communal
11. Questions – divers

M. Lionel Capelli, président, souhaite la bienvenue aux membres de l'assemblée ainsi qu'au public et à la presse.

Présents : 27 présents
 Excusés : 1 excusé
 Absents : -
Majorité : 14

1. Procès-verbal no 12 du 17 décembre 2018

Votation : *Accepté à l'unanimité*

2. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission financière en remplacement de M. Rocco Mauri, nommé au Conseil communal

Mme Christine Javet (parti PLR) est nommée tacitement

3. Nomination d'un membre (parti PLR) à la commission de fusion en remplacement de M. Rocco Mauri, nommé au Conseil communal

Mme Cassandre Javet (parti PLR) est nommée tacitement

4. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission financière en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

M. Eduardo Grieve Clark (parti les Verts) est nommé tacitement

5. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission SI-TP-Environnement-Energie en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Mme Yvonne Bach (parti les Verts) est nommée tacitement

6. Nomination d'un membre (parti Les Verts) à la commission des agrégations et des naturalisations en remplacement de M. Adnan Peco, démissionnaire

Mme Michèle Gillard (Parti les Verts) est nommée tacitement

7. Rapport du Conseil communal à l'appui d'une demande de crédit pour la rénovation du bâtiment des Jardillets 18

M. Barben, CC introduit le rapport

Mme Steiger Burgos, CC souhaite ajouter un complément à l'information suite à un communiqué paru dans la presse. C'est bien en 2017 que des décollements de plaques ont été constatés. Le crédit demandé ce soir fera passer le bâtiment de la catégorie énergétique E à la catégorie B.

Avis des commissions

M. Gerber, commission financière

Lors de sa séance du 25 mars 2019, la commission financière a étudié avec attention la demande de crédit pour la rénovation de l'enveloppe du bâtiment sis Jardillets 18, propriété de la commune depuis 2004. Ce bâtiment accueille actuellement la Souris verte et trois classes de 1^{ère} et 2^{ème} Harmos. Durant ces 15 dernières années, aucun entretien de l'enveloppe n'a été effectué. Actuellement le revêtement de granit se désolidarise du support et menace de tomber. En premier lieu, le Conseil communal a fait un projet de réparation des façades pour un montant de CHF 220'000.-. Pour les commissions d'urbanisme et des finances il était inconcevable de s'arrêter là dans la réflexion. Ils ont retourné le rapport à son auteur. Le Conseil communal nous propose aujourd'hui une réfection totale des façades avec assainissement du bien de ces dernières, changement des fenêtres, isolation du toit (enveloppe au complet) ainsi que la mise aux normes de la partie électrique. Mettre un plâtre sur une jambe de bois ne sert à rien. Il est vrai qu'un projet de rassembler les structures d'accueil et scolaires dans un seul et unique complexe est en cours et n'est en aucun cas remis en question. Au mieux le rassemblement pourra se faire dans les 5 ans. Laisser se délabrer ce bâtiment encore plus n'est pas raisonnable. D'autre part, lorsque les locaux seront libres pour la location et/ou la vente, la qualité des rénovations concrétisées aujourd'hui aura un impact sur l'attrait du lieu. La commission financière a accepté le rapport à l'unanimité et encourage le Conseil général à faire de même.

Mme Gillard, commission d'urbanisme

La commission s'est réunie le 26 mars 2019 et précise que la commission d'urbanisme doit se prononcer sur deux points : la conformité au règlement communal et l'esthétisme. Elle ne prend pas position sur les questions financières. Sur ce fait, la majorité des membres présents ont accepté le rapport.

Avis des groupes

M. Cappelli, président passe la parole au groupe Vert'libéraux qui souhaite proposer un amendement à l'art. 1^{er} de l'arrêté.

M. Brander, groupe Verts'libéraux

Le groupe remercie le Conseil communal pour le rapport succinct qui soulève plusieurs interrogations au sein de leur parti. La demande de crédit les étonne de par son ampleur et les interpelle pour les raisons suivantes :

En juillet 2017, le Conseil communal a créé une commission de réflexion pour la rationalisation des bâtiments scolaires. Au terme de plusieurs séances, très constructives sur le devenir des bâtiments scolaires, préscolaire et parascolaire, un rapport a été rédigé et remis en date du 27 novembre 2018 au Conseil communal pour une prise de décision. Ce rapport met en évidence l'objectivité de regrouper sur un seul site, l'ensemble des trois unités scolaires pour les raisons suivantes :

Ce regroupement permettra une synergie entre les trois unités et permettra une économie de moyens, partage des infrastructures, installations techniques etc. Il permettra de diminuer drastiquement le va-et-vient des voitures à travers le centre du village et la route des Jardillets, ceci pour la sécurité des enfants. Une dépose minute efficace et l'utilisation du rond-point du bus évitera des embouteillages et fluidifiera le trafic. La conclusion du rapport mettait en évidence que le bâtiment des Jardillets 18 ne sera jamais approprié pour accueillir le préscolaire, parascolaire et la crèche dans de bonnes conditions, ceci sans devoir investir massivement et modifier en profondeur les espaces de classes et la circulation intérieure, (cage d'escalier, corridor trop étroit), les installations sanitaires insuffisantes et l'accès impossible aux personnes à mobilité réduite (thème important) sans oublier la mise aux normes feu et sécuritaire du bâtiment. Les Verts'libéraux sont très surpris d'apprendre que le Conseil communal prendra une décision seulement à la fin de cette année, soit 13 mois après que la commission ait rendu son rapport. La situation du décollement des plaques est connue depuis 2 ans. Les conseillers généraux sont aujourd'hui dans l'urgence de voter un

crédit d'un million de francs pour une rénovation non planifiée. À titre privé, personne ne prendrait le risque d'investir une telle somme sans connaître l'affectation définitive du bâtiment et sur la base d'un simple rapport de cinq pages ! Finalement la crèche pèse très lourd dans les comptes de la Commune. Devons-nous encore alourdir cette facture en investissant massivement dans un bâtiment puisque à terme, le pré et le parascolaire seront de toute évidence regroupés sur un seul site ? La vente du bâtiment ne pourra jamais couvrir le montant investi qui est soumis ce soir au vote. Les Verts/libéraux ont cinq questions à poser au Conseil communal :

1. Si le bâtiment des Jardillets 18 est actuellement sécurisé, pourquoi le Conseil communal ne prend-il pas une décision sur l'avenir du bâtiment Jardillets 18 étant donné qu'il a aujourd'hui toutes les cartes en mains avec le rapport ComBat Scol remis en novembre 2018 ?
2. Respecter le mécanisme du frein à l'endettement alors que la Commune d'Hauterive a joué ces jokers avec le terrain de foot et le PGEE. N'est-il pas préférable de réaliser ces travaux, s'ils s'avèrent vraiment indispensables en été 2020, voir en 2021, puisque d'ici là, une décision sur l'avenir des bâtiments scolaires sera définitivement connue ?
3. Le rapport évoque le remplacement à terme du chauffage et la pose de panneaux photovoltaïques. Les Verts/libéraux ne sont pas du tout convaincus par la pose de ces panneaux photovoltaïques ? D'autres parts, quels sont les montants qui seront investis pour le chauffage et pour les panneaux photovoltaïques ? Finalement, est-il cohérent de faire les travaux demandés aujourd'hui et par la suite les travaux de chauffage et de pose de panneaux solaires. Est-ce que le conseil communal est sûr de pouvoir obtenir des subventions tant espérées ?
4. Qu'est-ce que le Conseil communal a pris en compte pour la sécurisation, car le montant paraît élevé ?
5. Aucune position concernant les stores n'est mentionnée. Sont-ils compris dans les fenêtres ?

Pour toutes les raisons évoquées, le parti des Verts/libéraux propose de soumettre un amendement à cette demande de crédit. Le contenu prendra uniquement en compte un montant financier de CHF 120'000.- TTC qui se répartit entre CHF 44'000.- pour la sécurisation, CHF 30'000.- pour les échafaudages, CHF 15'000.- pour un démontage partiel et préventif des plaques de façades, CHF 10'000.- à titre d'honoraires et CHF 20'000.- pour divers et imprévu. À cela s'ajoute la TVA.

Les Verts/libéraux demandent au Conseil de bien vouloir mettre cet amendement en votation et d'organiser le vote du crédit par bulletins secrets.

Mme Gillard, groupe les Verts

Les Verts ont accepté à la majorité des membres présents le rapport et recommande d'accepter la demande de crédit. Les Verts souhaite que le Conseil communal s'informe sur la possibilité de recycler les plaques de granit.

M. Wintgens, groupe socialiste

Le groupe socialiste s'est réuni mardi dernier et a constaté que le calendrier n'est pas idéal. Il commencerait par se prononcer sur l'avenir du collège et de l'éventuelle centralisation des infrastructures. Les crédits seraient obtenus et ensuite la question de l'accueil parascolaire et les travaux seraient effectués. Le groupe socialiste se rend compte que ces démarches prendraient du temps et sont convaincus que l'on ne peut pas attendre face à la situation actuelle (sécurisation des lieux). Il faut penser aux usagers et au personnel qui utilisent la Souris Verte. Il y a la question de l'écologie. Il n'y a pas de quoi en être fier d'un bâtiment avec une classe énergétique aussi mauvaise, ainsi que d'une telle esthétique. Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste a accepté à l'unanimité le crédit demandé.

M. Würsch, groupe PLR

Le groupe PLR est d'avis que la rénovation de ce bâtiment est nécessaire. Le montant du crédit demandé est important, mais il apportera une plus-value qui n'existerait pas si on se restreignait à la seule sécurisation de la façade. C'est d'ailleurs un point qui avait été relevé lors d'un projet qui avait été refusé à la commission financière il y a peu de temps. Cette

rénovation entend rattraper le manque d'investissements pour l'entretien depuis plus de 10 ans. Une partie du groupe trouve toutefois la dépense disproportionnée alors que l'avenir du bâtiment à long terme n'est pas défini. Cette minorité désirerait que la décision pour un tel investissement soit prise en même temps que celle concernant le collège, ceci pour avoir une vision globale. Toutefois, la majorité du groupe est d'avis qu'un report de travaux d'envergure en se contentant de faire que le strict nécessaire risquerait de coûter tout aussi cher à long terme. Le jardin d'enfants et la Souris Verte vont encore fréquenter ce bâtiment pendant encore plusieurs années. Le groupe PLR a ainsi accepté la demande de crédit à une large majorité.

Réponse du Conseil communal aux questions du groupe Verts'libéraux

M. Zeller, CC répond à la question du projet de centralisation des bâtiments scolaires.

Il y a trois variantes à débattre, dont la centralisation de toutes les activités scolaires sur un seul site. La commission spéciale a privilégié cette dernière variante. Le Conseil communal a lu et étudié le rapport de cette commission mais a jugé utile d'aller un peu plus loin dans la réflexion. Il a été demandé quatre études complémentaires afin de pouvoir proposer au Conseil général une variante en possession de tous les paramètres possibles. Ces études sont, en résumé, l'étude sur la circulation aux abords du nouveau collège (en centralisant toutes les activités), l'analyse de la faisabilité économique et financière pour Hauterive d'un investissement de CHF 15'000'000.-, une évaluation de la valeur du bâtiment Jardillets 18 et une comparaison d'une nouvelle variante 4 (hybride) qui laisserait le préscolaire aux Jardillets. Ces études complémentaires sont disponibles depuis la semaine dernière et seront analysées par la commission spéciale et par le Conseil communal. Le Conseil communal prévoit de présenter la variante privilégiée lors du Conseil général du 23 septembre 2019. Pour cette raison, la situation des bâtiments scolaires n'est pas définie pour l'instant.

M. Barben, CC tient à préciser qu'il n'y a aucun lien entre les deux projets. Le 1^{er} projet est une centralisation des collèges avec toutes les informations nécessaires afin de répondre aux questions qui seront posées au moment de la présentation du projet et au moment où le projet devra être défendu devant le syndicat de l'EORÉ. Le crédit demandé ce soir est pour l'enveloppe d'un bâtiment. Aucune modification intérieure n'est prévue pour l'instant. Le jour où l'affectation du bâtiment sera connue, il sera temps de réagir.

M. Wenger, CC tient à répondre, qu'il n'y a pas de lien entre les deux dossiers. Le Conseil communal est toujours derrière le projet de centralisation des collèges. Les compléments d'analyses demandées répondent à des interrogations de la population et le Conseil communal souhaite pouvoir répondre en ayant tous les éléments à disposition.

Mme Steiger Burgos, CC répond à la question des frais de sécurisation.

Les frais ont été en grande partie déjà engagés l'année passée. Ils se composent de CHF 10'000.- pour l'équipement, pour la première étude (échafaudages, forages) et de la première sécurisation composée de barrières autour du bâtiment, et de CHF 34'000.- pour la deuxième sécurisation qui est actuellement en place (échafaudages, bâches). Concernant les panneaux solaires photovoltaïques, même si la consommation a lieu en journée au moment où les panneaux produiraient, la majeure partie ne sera pas utilisée et sera revendue. Pour l'instant pas de devis pour une telle installation. Pour le chauffage (actuellement à mazout), au moment où la citerne d'origine n'a plus pu être utilisée, une solution provisoire (deux citernes plastiques) a été trouvée et il est fort probable que ces dernières ne tiennent plus très longtemps. Une offre d'un peu moins de CHF 25'000.- pour le remplacement de la chaudière (à mazout) est en cours et ne comprend pas les travaux sur les citernes. D'autres sources de production de chaleur seront analysées le moment venu et c'est pour cette raison que le montant n'a pas été communiqué dans le rapport.

M. Barben, CC répond à la question des stores.

Les stores ont été changés en 2018 et sont maintenus.

Mme Steiger Burgos, CC répond concernant les subventions.

Les CHF 46'000.- de subventions mentionnées dans le rapport concernent la toiture et les façades subventionnées à CHF 60.-/m². Lors de l'installation des panneaux photovoltaïques au Centre sportif même si l'enveloppe du bâtiment avait déjà été faite, aucun souci pour l'obtention des subventions. Les conditions n'ont pas changé pour l'instant à sa connaissance.

M. Mauri, CC, répond à la question du frein à l'endettement.

Le mécanisme du frein à l'endettement est respecté. C'est un bâtiment qui n'a pas été entretenu pendant 15 ans. La première demande de crédit qui avait été formulée, rejetée par la Commission financière, était justifiée par le fait qu'il n'y avait aucune valorisation de ce bâtiment. L'étude et le rapport effectué par le Conseil communal prend en compte non seulement les considérations et les composantes économiques (respect du frein à l'endettement). L'intégration du bâtiment dans une planification n'a rien à voir avec la rationalisation des collèges et doit pouvoir amener une plus-value au niveau de l'utilisation de ce bâtiment (location, vente). Actuellement la demande de crédit conséquente est le résultat du « non-investissement » durant 15 ans (frais d'entretien de l'ordre de CHF 50'000.- à 65'000.-/année en 15 ans).

M. Brander, remercie le Conseil communal pour une partie de ses réponses qui ne répond pas entièrement aux questions des Verts'libéraux. Les Verts'libéraux ne refusent pas la sécurisation du bâtiment, ils souhaitent simplement un temps de réflexion plus long. Une somme d'1 million avec un rapport que l'on reçoit deux semaines en avance leur paraît court comme délai. Pour le frein à l'endettement, ils ne remettent pas en cause la question des dépenses, ils demandent de les déplacer dans le temps. Les Verts'libéraux proposent un amendement raisonnable. Étant dans le domaine de la construction, il s'est rendu sur les échafaudages et a remarqué qu'en façade ouest c'est un système d'ancrage (en inox) qui dure de 15 à 20 ans voire plus. Sur la façade nord (taux d'humidité importante) c'est sur cette dernière que les plaques se décollent le plus. C'est également à cet endroit qu'il y a les sanitaires. Selon lui, le décollement des plaques est dû à la transition de l'humidité de l'intérieur vers l'extérieur, et non pas un problème de scellement de ces dernières (plaques également scellées ponctuellement par des tiges en inox). Il met clairement en doute le constat de ce qui est proposé dans le rapport en parlant de 70% des plaques qui se décollent. C'est également pour cette raison que les Verts'libéraux arrivent à cet amendement de réflexion préalable et d'études plus approfondies.

Mme Steiger Burgos, CC précise qu'une entreprise a été mandatée pour contrôler l'état des façades et ces résultats émanent de spécialistes. Le Conseil communal n'a pas inventé les montants. Il y a deux types de plaques, celles collées et celles ancrées. Il a été constaté que de l'eau s'infiltrait par le toit entre les plaques. Ceci ne veut pas dire qu'il ne peut y avoir d'autres sources d'humidité.

M. Barben, CC indique également qu'il y a deux exécutions d'ancrages. La façades Ouest à un autre système d'ancrage, étant donné que cette façade a déjà été refaite.

M. Brander. Une entreprise a déjà fait une analyse, ne faudrait-il pas demander à une deuxième, voire à une troisième entreprise de faire une analyse ?

M. Mauri, CC. Le Conseil communal n'a pas pour habitude d'entreprendre des travaux d'une telle envergure avec une estimation approximative ou une simple visite sur place. Des spécialistes ont établi un constat et le contrôle. L'estimation et les analyses ont été confiées à des entreprises spécialisées. Il n'est pas nécessaire d'avoir trois devis pour déterminer le caractère urgent des travaux à effectuer. Même en n'étant pas spécialiste de l'urbanisme, le domaine privé lui permet d'aller un peu plus loin dans le raisonnement. La réfection d'un bâtiment avec ce type d'isolation extérieure ne peut pas se faire par étapes, une consolidation totale de la globalité du bâtiment est nécessaire. Il n'est pas possible de consolider certaines plaques en urgence. Il est illogique, du point de vue de la planification financière, d'effectuer une partie des façades et pas le reste. Finalement le coût serait

beaucoup plus cher et ne tiendrait pas du tout compte de l'immeuble. Ce qui est aujourd'hui demandé l'est sur la base des compétences propres aux commissions qui se sont penchées sur les différents aspects (finance et urbanisme) qui ne l'auraient jamais accepté si ce projet ne fait pas de sens, ce qui est manifestement le cas. Retarder la remise en état de ce bâtiment impliquerait probablement des frais qui seront bien supérieurs au premier projet qui avait été présenté à la Commission financière. L'analyse a été plus loin en prévoyant des travaux de plus-value, en consolidant un bâtiment qui pourra être utilisé dans les 5 années à venir.

M. Agerba indique qu'en 2004, on parlait de 3,2 millions le terrain. N'importe quel propriétaire lorsqu'il achète, peut créer un fonds de rénovation, CHF 65'000.- par rapport à la valeur du bâtiment est le minimum. Il rappelle que la commune est une collectivité publique et se doit d'être exemplaire et mettre en conformité ses bâtiments. Quant à la sécurité, s'il arrive un problème, comment expliquer aux parents que quelque chose est tombé sur un de leurs enfants. Ce n'est pas une mise en valeur, c'est le maintien du bâtiment. Il est vrai que c'est de l'ordre d'un million, pour lui il ne s'agit pas d'une dépense mais d'un investissement.

M. Monnier. Explique que l'humidité passe de l'intérieur à l'extérieur et provoque un point de condensation. Il se demande si les plaques de granit ne perturberaient pas l'évacuation de cette humidité. Avec le froid, c'est un point de congélation qui peut provoquer un décollement des plaques.

M. Barben, CC précise que, selon le rapport remis, ce n'est pas cet élément qui provoque le décollement des plaques.

M. Brander indique que le fait de proposer une façade ventilée pour le bâtiment est la meilleure solution, c'est également la plus chère. Les Verts'libéraux ne refusent pas les travaux d'investissement d'entretien, mais ils proposent un temps de réflexion avant de voter le crédit d'un million. En ce qui concerne le fait de demander trois études, c'est une évidence lorsque l'on parle du domaine de la construction.

M. Capelli lit l'amendement proposé par les Verts'libéraux.

Votation de la demande de vote à bulletins secrets selon l'art. 62 du règlement communal : 5 oui

La majorité n'étant pas atteinte, le vote se fera à main levée

<i>Votation de l'amendement :</i>	2	<i>oui</i>
	17	<i>non</i>
	7	<i>abstentions</i>

L'amendement est refusé

<i>Votation de l'art. 1 de l'arrêté</i>	20	<i>oui</i>
	3	<i>non</i>
	3	<i>abstentions</i>

<i>Votation des art. 2,3,4 :</i>	22	<i>oui</i>
	3	<i>non</i>
	1	<i>abstentions</i>

8. Rapport du Conseil communal relatif à l'actualisation du règlement du port et de l'arrêté s'y rapportant

Mme Steiger Burgos, CC introduit le rapport.

Elle précise que des petites modifications ont été apportés aux art. 11 (modification apportées à la suite de la demande des compagnies d'assurances), 26, 31 et 35. La liste des modifications est transmise aux membres de l'assemblée durant la séance.

Avis des commissions

M. Gerber, Commission financière

Lors de sa séance du 25 mars 2019, la commission s'est penchée sur la proposition d'actualisation du règlement du port. Les différentes modifications apportées ont pour but de faciliter la gestion de celui-ci et de s'adapter aux pratiques actuelles. Les émoluments restant inchangés. Le port doit être autoporteur et ne peut pas avoir de bénéfice afin de combler les finances communales. Après études des différentes propositions du Conseil communal dans le cadre de cette actualisation, celle-ci étant basée sur les règlements actuellement en vigueur dans d'autres ports, la Commission financière a accepté à l'unanimité le rapport et encourage les membres du Conseil général à faire de même.

Avis des commissions

Mme Quiquerez, Commission SPLC, Sport, Loisirs, Culture

La Commission SPLC s'est réunie le 26 mars 2019 et a accepté l'actualisation du règlement du port et de son arrêté moyennant quelques modifications qui ont été proposées, mais pas retenues par le Conseil communal et son conseiller juridique.

Mme Muriset souhaite poser une question suite aux modifications apportées à l'art. 11 du règlement « usage de la grue ». Elle demande si concrètement un propriétaire ne peut plus sortir lui-même son bateau. **Mme Steiger Burgos** précise que le pilotage de la grue ne peut être fait que par une personne qui est autorisée par le Conseil communal et qui a une formation attestée.

Pour **M. Brander**, le fait d'avoir fait un nouveau règlement est une bonne chose. De quelle manière les autorités communales contrôlent l'art. 18 du règlement ? Y a-t-il une consultation entre les différentes communes et le canton afin de contrôler si un navigateur n'a pas déjà une place d'amarrage ? **Mme Steiger Burgos, CC** indique que les gardes-ports se concertent entre eux. Le service de la navigation contrôle systématiquement par le biais du registre des immatriculations.

M. Agerba demande si l'on peut encore mettre à l'eau un bateau qui n'a pas de place d'amarrage et de place à terre. Pour ces bateaux il n'est pas indiqué une place dans un port. Il peut être ailleurs (hors de l'eau) et mis à l'eau lorsque le propriétaire le désire. Il pense que l'on peut avoir deux places d'amarrage (Vaud et Neuchâtel) et qu'il n'y a pas de contrôle. Il n'y a aucune identification et aucun contrôle possible qu'un détenteur de bateau n'ait pas deux places. Il ne pense pas que le Service de la navigation sait le lieu de dépôt du bateau.

M. Wenger, CC répond que dans ces cas-là, c'est le Service de la navigation qui délivre l'autorisation avec l'immatriculation et la Commune fait de même avec les services des autres cantons.

Avis des groupes

M. Grieve Clark, groupe les Verts

Le groupe des Verts s'est réuni et a accepté à l'unanimité le nouveau règlement.

Mme Villena Egas Sagne, groupe socialiste

Le groupe socialiste a accepté à l'unanimité.

M. Boss, groupe Verts'libéraux

Les Verts'libéraux se sont réunis le 2 avril 2019 et, le rapport n'ayant pas soulevé de question particulières, il a été accepté à l'unanimité.

M. Gerber, groupe PLR

Le groupe PLR a étudié avec intérêt le règlement qui a suscité de nombreuses questions en relation à la liberté individuelle. Les réponses ont été données par le conseiller communal avocat de son état. Après un âpre débat, le groupe PLR est favorable dans sa majorité à ces changements.

Mme Quiquerez souhaite une précision quand il est dit que le port ne peut pas faire de bénéfices, elle se demande pourquoi ?

Mme Steiger Burgos, CC indique que c'est la loi cantonale qui préconise que le chapitre du port doit être autoporteur. Les taxes et les redevances qui sont perçues servent à financer les prestations aux navigateurs. Si les recettes sont supérieures une année, cette réserve servira à financer un investissement futur.

M. Wenger, CC précise que ce n'est pas le cas dans d'autres cantons.

Lecture de l'arrêté

Votation : **accepté à l'unanimité**

9. Motions et interpellations**- Pour une diversité biologique accrue sur le territoire communal d'Hauterive****Motion :**

M. Gerber donne des précisions concernant la motion déposée.

Votation : **24 oui**
 2 abstentions

La motion est acceptée et renvoyée au Conseil communal pour rapport dans les 6 mois

Interpellation :

Mme Gillard, groupe les Verts, développe son interpellation sur l'arrivée de la 5G.

Quand les demandes d'implantation d'antennes sur la commune d'Hauterive arriveront, il sera compliqué, voire impossible de faire opposition. Les Verts souhaitent poser certaines questions en amont au Conseil communal de façon à voir la possibilité de définir des zones sensibles pour pouvoir au moins décider à quel endroit elles seront acceptées au moment où les demandes arriveront. Et ensuite de savoir si au moment où on aura pris en compte certaines mesures pour s'assurer du respect de la réglementation.

M. Cappeli énumère les questions de l'interpellation des Verts

M. Barben, CC, explique que l'exécutif suit l'évolution de ce dossier de près et a demandé à le mettre à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'aménagement du territoire de la communauté urbaine neuchâteloise, qui représente les communes du Littoral neuchâtelois. Ce thème dépasse largement les frontières communales. À ce stade, il existe des directives fédérales qui déterminent des secteurs et des facteurs d'émission de chaque antenne. Chaque antenne installée est sujette à une demande de permis de construire. L'exécutif reviendra devant le Conseil général au fur et à mesure de l'évolution du dossier.

Mme Gillard, groupe les Verts, est satisfaite de la réponse sachant que c'est une préoccupation du Conseil communal.

10. Communications du Conseil communal

Mme Steiger Burgos, CC donne des informations sur le chantier du terrain de foot. Les travaux qui ont débuté consistent dans un premier temps au décapage de la couche de terre végétale. Les camions viennent de Saint-Blaise en direction d'Hauterive et n'ont pas le droit de croiser sur cette route. Il a été décidé avec la Commune de Saint-Blaise de limiter le tronçon aux bordiers et aux véhicules de chantier. Le parking en chaille à l'ouest du terrain de foot est mis à la disposition exclusive du chantier. Les informations seront mises à jour sur les sites de la Commune.

M. Mauri, CC indique que l'exécutif reviendra devant le législatif à la séance du 17 juin 2019 avec un rapport relatif au regroupement des états civils de Cressier, Hauterive et Neuchâtel ainsi qu'avec un rapport de projet de fusion de communes. Les comptes qui seront également présentés lors de la prochaine séance du législatif ont été bouclés et sont proches de l'équilibre.

M. Wenger, CC. Information de la nouvelle organisation du Conseil communal

M. Wenger :	président
Mme Steiger Burgos :	vice-présidente
M. Zeller :	secrétaire
M. Barben :	vice-secrétaire
M. Mauri :	membre

Il donne des nouvelles concernant l'avancement des motions déposées.

- RC5 (passage de la vitesse de 60km/h à 50 km/h). Une étude complémentaire a été demandée à la suite d'un premier projet onéreux. Une information plus détaillée sera donnée en automne ;
- Jardin public de la Rebatte : le projet de l'aménagement a été présenté à la personne qui avait déposé la motion (malheureusement plus présent au législatif) afin de savoir si le Conseil communal allait dans la direction espérée. C'est le cas et quelques modifications ont été demandées au porteur de la motion.
- L'éclairage public : si l'éclairage est allumé la journée c'est qu'une analyse est en cours. C'est un dossier complexe. L'exécutif espère pouvoir répondre à la motion d'ici cet automne
- La tombe du souvenir : une étude d'avant-projet est en cours.
- Transports publics dans le haut du village : sur demande de l'office des transports, une étude complémentaire est en cours.

Quant à la Route du Brel, le canton va faire et terminer les travaux à la route du Brel au carrefour de la Maigroge (modification).

11. Questions – divers

M. Würsch rappelle qu'il y a déjà eu une motion déposée il y a plusieurs années et acceptée par le Conseil général pour règlementer l'installation d'antennes. Il avait été dit que l'on en tiendrait compte dans le règlement d'aménagement qui allait être révisé. Faut-il comprendre suite à la réponse donnée à l'interpellation du groupe des Verts qu'il ne se passera rien au niveau du plan d'aménagement communal parce que les choses se font au niveau régional ? **M. Barben, CC** répond que non. C'est quelque chose qui va être intégré dans le plan d'aménagement local, mais l'exécutif est dans l'obligation de discuter avec les communes voisines. Actuellement, la pré-étude de la révision du plan d'aménagement est en cours d'acceptation. **M. Würsch** précise que le but de la motion n'est pas d'interdire l'installation d'antennes, mais de faire en sorte que dans les zones résidentielles, il y ait uniquement des antennes qui ont une couverture locale et pas de grosses antennes. L'idée était de se baser sur un règlement communal qui serait validé par le Conseil Fédéral, comme cela a été le cas dans une commune suisse allemande.

Mme Gillard indique au nom du groupe des Verts que leur interpellation allait également dans ce sens.

Mme Muriset souhaite savoir s'il était possible de changer le dénivelé et les escaliers (améliorer l'accès aux poussettes) du passage des Longschamps actuellement en chantier suite aux travaux du PGEE ? **M. Wenger, CC** répond que la déclivité étant très importante, il est difficile de changer le contexte et supprimer les marches. L'étude est en cours.

Mme Quiquerez a ses deux filles à l'accueil parascolaire et suite à leurs propos, elle rend attentif le Conseil communal sur le fait qu'un grand nombre de nourriture passe à la poubelle à la fin des repas. Y a-t-il une possibilité de faire autrement ? **M. Barben, CC** va contrôler cette information avec le personnel. À sa connaissance, c'est plutôt le manque de nourriture en fin de repas qui lui a été signalée.

M. Favre souhaite savoir si les pins abattus dans la forêt d'Hauterive qui avaient mal supporté la sécheresse vont être replantés ? **M. Wenger, CC** indique que les pins ont été supprimés, car ils étaient malades. Actuellement les discussions sont en cours avec l'ingénieur cantonal pour replanter à différents endroits.

M. Brander demande si une réflexion a été faite pour la revalorisation de la terre végétale du terrain de foot et reboucher certaines zones du village ? **Mme Steiger Burgos, CC** indique que cette terre qui a de la valeur est en partie revendue au Service des parcs de la ville de Neuchâtel. Sur le territoire de la commune il n'y a pas de zones qui ont été identifiées. Le gravier sous la terre végétale entre dans la catégorie des terres polluées et sera utilisé soit sur le site ou amené à la décharge (selon directive du Service de l'Environnement). Le terrain actuel n'est pas plat (à l'est) et une partie de ces graviers sera réutilisée.

M. Brander demande des informations concernant le panneau installé à la route des Longschamps qui indique des travaux jusqu'en juin 2019. Les délais se prolongent et d'autres travaux au Brel ont été annoncés. Est-ce que ces travaux qui se prolongent avaient été planifiés et annoncés, ou alors il faut s'attendre à ce que ces travaux se rallongent encore ? **M. Wenger, CC** précise que pour la route du Brel, c'est du domaine du canton. En ce qui concerne les Longschamps annoncé jusqu'en juin, il est prévu le 19 mai la pose du dernier enrobé phono-absorbant et ensuite quelques finitions. Malheureusement, certaines entreprises, contactées avant le début du chantier (ex. Groupe E, Swisscom) ne souhaitaient pas intervenir pendant les travaux, et ensuite ils ont prévu d'effectuer certains travaux selon leur propre programme. Ceci est ennuyeux, surtout pour les riverains qui ne comprennent pas. Le canton est en train d'y réfléchir, afin d'interdire de telles interventions si la route vient d'être faite. À l'avenir, les entreprises devront prévoir et planifier leurs interventions en fonction des chantiers en cours. **M. Brander** comprend et est étonné que l'exécutif n'ait aucune autorité pour rassembler les entreprises, afin de planifier les différentes interventions de ces dernières. Aucune pression ne peut être faite par le Conseil communal à ce sujet ? **M. Wenger** indique que ces séances ont lieu avec l'ensemble des services qui ont des infrastructures dans les routes cantonales et communales, mais il n'est pas facile d'avoir la présence de tout le monde et coordonner tous les services.

Mme Ciccarone demande si les travaux au port dû à l'assainissement des installations électriques de l'autoroute (tunnel) sont terminés ? On approche de la belle saison et les barrières sont toujours là. **Mme Steiger Burgos, CC** indique que les gros travaux sont terminés et actuellement il y a encore différents petits travaux. La remise en état des parcelles se fera après que tout soit terminé. Malheureusement pas avant la saison d'été.

La séance est levée à 21h20

La rédactrice
Manuella Sarret

Le Président :
Lionel Capelli

La Secrétaire:
Fanny Noghero